

Question 1.

Approuvez-vous le rapport d'activité de la Présidente ?

N.D.L.R. Sur le bulletin de vote, vous répondez à la question 1 en plaçant un + dans la colonne de votre choix et dans la ligne correspondante.

2. Compte-rendu financier - Année 1969**RECETTES**

Cotisations	194 172
Bulletins	512
Recettes brutes de publicités	48 765,88
Cours A.P.M.	14 127
Pour apprendre à conjecturer	18 211
Dictionnaire.....	42 512
Brochures	14 850
Compléments.....	42 957,63
Remboursement C.I.E.M.	10 000
Report au 1 ^{er} janvier 1969	293 628,78
	<hr/>
	679 736,29

DÉPENSES

Publications :	
Bulletins	121 769,06
Dictionnaire.....	41 268
Autres publications	50 054,35
Annales	46 455,92
Frais de personnel :	
Appointements	12 598,20
Sécurité sociale	3 684,24
Impôts et taxes	16 910,61
Réunions, propagande et frais divers	27 736,95
Frais de gestion	3 025,72
Régionales	23 070
Remboursements	114
Prêt à C.I.E.M.	10 000
A reporter au 1 ^{er} janvier 1970	323 049,24
	<hr/>
	679 736,29

Le Solde au 1^{er} janvier 1970 se répartit comme suit :

C.C.P.	116 570,17
Société Générale.....	106 479,05
Placement.....	100 000
	<hr/>
	323 049,24

L'examen de ces chiffres appelle quelques commentaires :

1° L'augmentation du nombre de nos adhérents ne se traduit pas par une augmentation corrélative des recettes de cotisation. Cela provient, d'une part, du fait qu'un certain nombre de cotisations 69 avaient été enregistrées dès 68, alors que, cette année, notre appel (à coupon détachable) ayant été envoyé seulement en 1970, nous n'avons enregistré que très peu de cotisations 70 sur l'exercice 69, d'autre part sans doute du fait qu'un certain nombre de collègues ayant négligé le coupon détachable, il n'a pas été possible d'enregistrer leur versement au titre des cotisations. Ce versement se retrouve alors en « complément ».

2° Ce chapitre « complément » est en outre exceptionnellement gonflé cette année par un certain nombre de « chèques réimputés » qui ont traditionnellement figuré dans nos compte-rendus financiers sous cette rubrique. En raison de l'importance que ces « réimputations » semblent prendre, je demande à M. Ferracci de les enregistrer désormais sous une rubrique spéciale.

Enfin je dois rappeler que ce chapitre « complément » est aussi suralimenté par des chèques portant des renseignements insuffisants ne permettant pas de les classer avec certitude, lorsqu'ils arrivent aux mains du trésorier administratif. Je fais donc un appel pressant à tous les Collègues pour qu'ils écrivent soigneusement au dos de leurs chèques les motifs de leurs virements, et pour qu'ils évitent les chèques bancaires dont la signification se perd entre les secrétaires et le trésorier.

3° Il convient de remarquer l'augmentation considérable des impôts que nous payons, bien que le bulletin soit exonéré de T.V.A.

4° Il ne faut pas croire que nos recettes brutes de publicité soient plus que doublées depuis l'an dernier. Le chiffre qui figure cette année au compte-rendu financier porte en réalité de nombreux règlements dus depuis 1968 (annonces parues en 67).

J'espère que nous réussirons désormais à recouvrer chaque année exactement les règlements des annonces parues l'année précédente.

5° La ristourne aux régionales paraîtra peut être insuffisante à certains. Elle est, par an, pour chaque régionale : en F : $(500 + n)$, n étant le nombre d'adhérents de la régionale l'année précédente. Je rappellerai ici les conclusions auxquelles nous nous étions arrêtés, lors des journées de Besançon, où la question avait été soulevée. Il n'est pas souhaitable d'augmenter systématiquement cette ristourne qui risquerait souvent de rester inemployée, mais il est bien entendu que la trésorerie nationale couvrira toute régionale en difficulté pour une action précise, ayant obtenu l'accord du bureau.

Si donc une régionale dispose des énergies nécessaires pour agir, elle ne peut être empêchée par manque de moyens financiers. Mais il serait navrant que la réserve dont nous disposons, dorme par petits paquets sur une trentaine de C.C.P.

Enfin il n'est pas interdit à une Régionale de se donner une certaine autonomie, en sollicitant diverses aides ou en publiant quelques « brochures ». Il y a déjà quelques exemples très encourageants.

6° Notre « placement » est réduit, au 1-1-70, de 200 000 F à 100 000 F ; cela vient de ce que, l'un de nos « bons calif » arrivant à expiration, nous en avons quelques temps retenu le montant au compte Société Générale, afin d'en

disposer immédiatement pour l'achat éventuel d'un local. Au 15 février, notre placement est redevenu de 200 000 F. En revanche, le compte Société Générale est ramené à 6 479,07 F.

7° Comment convient-il en définitive d'apprécier notre situation financière ? Il semble qu'elle soit très bonne. Cependant certains indices sont une source d'inquiétude.

L'an dernier, nous avons augmenté notre « placement » de 100 000 F. Cette année, bien que notre « report au 1^{er} janvier 70 soit supérieur à notre « report au 1^{er} janvier 69 » (d'environ 3 000 F), nous n'avons pas pu augmenter notre placement.

Toutes nos dépenses sont en augmentation (ce qui ne surprendra aucune ménagère) et ce n'est pas fini. Une hausse de 20 p. 100 sur le papier est déjà annoncée.

En outre nous serons sans doute obligés bientôt à de nouvelles dépenses : par exemple, une aide plus importante à des Régionales actives : par exemple encore, l'achat d'un local dont la nécessité se fait de plus en plus impérieusement sentir.

En même temps, nos publications sont en baisse. Les grands moments du « cours de l'A.P.M. » ou de « Pour apprendre à conjecturer » sont passés. Le « Dictionnaire » prendra-t-il la relève ? (Remarquons qu'il promet puisque, déjà, il est bénéficiaire).

Il ne faut pas oublier que nos cotisations représentent à peine les 2/3 de nos ressources, et ce, malgré l'augmentation très notable du nombre de nos adhérents.

Aussi suis-je bien convaincu qu'il faudrait, en 1971, porter le taux de notre cotisation normale à 25 F (35 F pour l'abonnement simple, et 14 F pour la cotisation réduite).

8° En revanche nos collègues adhérents aux deux associations A.P.M.E.P. et A.P.B.G., et qui payent cette année pour cela en F : $30 + 22 = 52$, ne seront pas écrasés par nos augmentations successives. Ils n'auront plus à payer, en 1971, que 35 F. L'accord spécial A.P.M.E.P. — A.P.B.G., que nous avons mis au point à ce sujet, devrait permettre aux deux associations de recruter plus largement dans l'ensemble des maîtres polyvalents.

Nous sommes convaincus que les mathématiciens y trouveront leur compte.

G. H. CLOPEAU.

Question 2.

Approuvez-vous le rapport financier ?

Question 3.

Approuvez-vous la proposition de porter la cotisation normale à 25 F à compter du 1^{er} janvier 1971 (abonnement simple 35 F et cotisation réduite 14 F).

N.D.L.R. — *Pour chaque question, vous répondez sur le bulletin de vote en inscrivant un + dans la colonne de votre choix et dans les lignes correspondantes.*

Deux réunions de commission et de Bureau élargi, décidées par le Comité National (réunion du 11 janvier) ont décidé :

1° le 31 janvier de confier la rédaction de trois rapports :

— sur le choix d'objectifs prioritaires, à une équipe de Collègues Toulousains ;

— sur les moyens d'action de l'A.P.M.E.P. ;

— sur l'animation pédagogique à G. Walusinski.

2° le 19 février d'adopter ces rapports (après divers aménagements) et de soumettre à l'appréciation des membres de l'A.P.M.E.P. les

Question 4 : *sur l'ordre de priorité des objectifs ;*

Question 5 : *sur les moyens d'action de l'A.P.M.E.P. ;*

Question 6 : *sur l'animation pédagogique.*